



Pekuakamiulnuatsh  
Takuhikan

X1 102 011

Procès-verbal de la réunion spéciale de Katakuhimatsheta (Conseil des élus) de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh tenue à la salle 203 du Centre administratif, 1671, rue Ouiatchouan à Mashteuiatsh, le lundi 26 mars 2018 de 8 h 45 à 8 h 50.

SONT PRÉSENTS : M. Clifford Moar, chef  
M. Stacy Bossum, conseiller  
M. Patrick Courtois, conseiller  
M. Jonathan Germain, conseiller  
M<sup>me</sup> Élisabeth Launière, conseillère  
M. Charles-Édouard Verreault, conseiller  
M. Steve Morel, directeur général  
M. Josée Buckell, greffière

SONT ABSENTS : M. Stéphane Germain, conseiller

ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture de l'ordre du jour
3. Développement des relations humaines et administration
  - 3.1 Entente financière 2017-2018 à 2020-2021 avec le Ministère des Services aux Autochtones Canada (MSAC) et Santé Canada – Amendement n° 14
4. Infrastructures et services publics
  - 4.1 Programmes d'habitation

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Le Chef Moar assume la présidence. Le quorum étant atteint, la réunion est officiellement ouverte.

# RÉUNION SPÉCIALE DE KATAKUHIMATSHETA

---

## 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Chef Moar procède à la lecture de l'ordre du jour de la présente réunion qui est adopté sans modification.

Proposé par M. Charles-Édouard Verreault  
Appuyé de M. Patrick Courtois  
Adopté à l'unanimité

## 3. DÉVELOPPEMENT DES RELATIONS HUMAINES

### 3.1 ENTENTE FINANCIÈRE 2017-2018 À 2020-2021 AVEC LE MINISTÈRE DES SERVICES AUX AUTOCHTONES CANADA (MSAC) ET SANTÉ CANADA – AMENDEMENT N° 14

#### RÉSOLUTION N° 7010

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche d'autonomie gouvernementale, entend assurer une saine gouvernance et une gestion efficace et transparente des affaires et des biens de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT que ces programmes et services touchent principalement les domaines de l'éducation, de la santé et du mieux-être collectif, du développement social, des infrastructures communautaires, de la gouvernance, du développement économique ainsi que des services d'aide à l'enfance et à la famille;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan est signataire d'une entente de financement avec le Ministère des Services aux Autochtones Canada (MSAC) et Santé Canada;

CONSIDÉRANT que cette entente de financement est en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> avril 2016, et ce, jusqu'au 31 mars 2021;

CONSIDÉRANT que le MSAC désire amender cette entente afin d'ajouter un montant de 1 883 284 \$ pour l'année financière 2017-2018 se composant comme suit :

- Un financement de 18 016 \$ pour élaborer une stratégie de faisabilité pour l'acquisition d'un terrain commercial et la construction d'un bâtiment commercial à espaces locatifs pour les entreprises autochtones;

# RÉUNION SPÉCIALE DE KATAKUHIMATSHETA

---

- Un financement de 19 400 \$ pour le programme de préparation aux négociations;
- Un financement de 12 000 \$ pour la participation aux processus du Tribunal des revendications particulières du Canada au nom de la revendication « Chemin de fer »;
- Un financement additionnel de 1 143 006 \$ pour combler le déficit anticipé de 2017-2018 du Maintien des services – Foyer nourriciers;
- Un financement de 1 500 \$ en soutien global pour étudiants – Postsecondaire pour les trois étudiants des collèges en Ontario qui ont subi la grève à l’automne;
- Un financement additionnel de 30 000 \$ pour l’installation d’une vanne d’isolement;
- Un financement de 20 000 \$ pour le remplacement d’un panneau analyseur;
- Un financement additionnel de 482 000 \$ pour les réparations au Complexe scolaire;
- Un financement de 73 000 \$ pour les réparations au réseau d’égout sanitaire;
- Un financement additionnel de 14 362 \$ pour les dépenses engagées lors des inondations printanières 2017;
- Un financement de 70 000 \$ pour la sécurité scolaire phase 3b.

CONSIDÉRANT que Santé Canada désire amender cette entente afin d’ajouter un montant de 166 861 \$ pour l’année financière 2017-2018, ainsi qu’un montant de 438 792 \$ pour les années subséquentes se composant comme suit :

- Un financement global de 58 709 \$ par année représentant l’augmentation annuelle de 3% allouée pour le Conseil du trésor de 2017-2018 à 2020-2021 pour les programmes suivants :
  - Programme canadien de nutrition prénatale;
  - Pour des communautés en bonne santé – Santé mentale;
  - Grandir ensemble;
  - Programme national de lutte contre l’abus de l’alcool et des drogues chez les Autochtones;
  - Programme de lutte contre l’abus de solvants chez les jeunes;

# RÉUNION SPÉCIALE DE KATAKUHIMATSHETA

---

- Modes de vie sains – Services de soins infirmiers en hygiène publique et représentants en santé communautaire;
- Soins infirmiers – Service direct;
- Gestion de la planification en matière de santé (Gouvernance).
  
- Un financement global de 9 854 \$ pour 2017-2018 pour les programmes suivants :
  - Agrément pour les dépenses reliées au processus d'agrément;
  - Programme d'Aide préscolaire aux Autochtones sur réserve pour de la formation;
  - Pour des communautés en bonne santé – Santé mentale.
  
- Un financement préétabli de 14 116 \$ par année représentant l'augmentation annuelle de 3% allouée pour le Conseil du trésor de 2017-2018 à 2020-2021 pour le programme suivant :
  - Soins à domicile et communautaires - Prestation de services.
  
- Un financement préétabli de 3 439 \$ par année de 2017-2018 à 2020-2021 pour le programme suivant :
  - Initiative en santé buccodentaire.
  
- Un financement préétabli de 37 501 \$ pour le programme de soins à domicile et communautaires – Prestation de services;
  
- Un financement préétabli de 105 000 \$ pour les années 2018-2019 et 2019-2020 pour le programme de soutien en santé - Résolution de questions des Pensionnats Indiens :
  - Travailleur de la santé communautaire (Résolution);
  - Fournisseur de soutien culturel.
  
- Un financement souple de 43 242 \$ pour les programmes suivants :
  - Principe Jordan – Prestations de services :
    - Services connexes;
    - Transport pour raison médicale;
    - Santé mentale.
  - Services de santé non assurés – Guérison et counseling en santé mentale offert par un guérisseur traditionnel.

# RÉUNION SPÉCIALE DE KATAKUHIMATSHETA

---

IL EST RÉSOLU d'approuver l'amendement n° 14 et de signer l'entente de financement avec le Ministère des Services aux Autochtones Canada (MSAC) et Santé Canada pour un montant total de 2 488 937 \$ pour l'année financière 2017-2018 ainsi que pour les années subséquentes, faisant passer le total de l'entente quinquennale à 157 436 902 \$;

IL EST FINALEMENT RÉSOLU de désigner le chef et les conseillers à signer cet amendement.

Proposée par M. Stacy Bossum  
Appuyée de M. Patrick Courtois  
Adoptée à l'unanimité

## 4. INFRASTRUCTURES ET SERVICES PUBLICS

### 4.1 PROGRAMMES D'HABITATION

#### RÉSOLUTION N° 7011

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche d'autonomie gouvernementale, entend assurer une saine gouvernance et une gestion efficace et transparente des affaires et des biens de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a comme orientation et priorité d'offrir des programmes et des services de qualité accessibles, tout en s'assurant de leur amélioration continue afin de répondre aux besoins des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT que le projet de construction de XXXX n° XXXX a été accepté dans le cadre du programme de garantie de prêt 2018-2019;

CONSIDÉRANT qu'une demande a été faite par l'acheteur pour le lot 16-A-41 du Rang « A » selon le plan C.L.S.R. 101963 le 17 décembre 2017;

CONSIDÉRANT que le terrain préalablement choisi permet la construction d'une résidence en vertu des règlements d'urbanisme;

# RÉUNION SPÉCIALE DE KATAKUHIMATSHETA

---

CONSIDÉRANT que la directive 93-D-1 fixant les prix de vente et d'achat des terrains par Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, au taux de 0,60 \$ le pied carré pour l'année financière 2017-2018.

IL EST RÉSOLU de vendre la totalité du lot 16-A-41 du Rang « A » dans la réserve indienne de Mashteuiatsh n° 5, province de Québec, tel que montré au plan C.L.S.R. 101963, d'une superficie de 6 501,40 pieds carrés à 0,60 \$ du pied carré, pour la somme de 3 900,84 \$;

Pekuakamiulnuatsh Takuhikan alloue, selon l'article 20(1) de la Loi sur les Indiens à XXXX n° XXXX membre de la Première nation des Pekuakamiulnuatsh, le terrain décrit ci-dessus.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de désigner la direction Droits et protection du territoire, pour accepter l'acte de vente et transfert de terre et pour signer les documents afférents pour la vente et le transfert du terrain identifié à la présente.

Note: Le nom et le numéro de bande sont inscrits en affaires confidentielles.

Proposée par M. Charles-Édouard Verreault  
Appuyée de M. Jonathan Germain  
Adoptée à l'unanimité

## RÉSOLUTION N° 7012

Garantie ministérielle  
Programme de garantie de prêt  
Lot : La totalité du lot 16-A-41, du rang « A » dans la réserve indienne de Mashteuiatsh n° 5, province de Québec.

Note: Le nom et le numéro de bande sont inscrits en affaires confidentielles. Une copie du texte de la résolution est disponible sur demande.

Proposée par M. Charles-Édouard Verreault  
Appuyée de M. Jonathan Germain  
Adoptée à l'unanimité

# RÉUNION SPÉCIALE DE KATAKUHIMATSHETA

---

## 5. LEVÉE DE LA RÉUNION

Levée de la réunion à 8 h 50, proposée par M. Stacy Bossum, appuyée de M<sup>me</sup> Élisabeth Launière et adoptée à l'unanimité.

La greffière,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'J' followed by a horizontal line and a complex, circular flourish.

Josée Buckell